

**ARRETE DU MAIRE****N° 2024-006****Réglementation de la circulation  
Annule et remplace l'arrêté n°2023-046**

**Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,**

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la route
- Considérant que pour des travaux d'implantation, de remplacement, de recalage et renforcement de poteaux téléphoniques ainsi que le tirage et raccordement de la fibre optique, lieudit La Herpinière, il y a lieu de régler la circulation.

**ARRETE****Article 1<sup>er</sup>**

A partir du 14 août 2023 et ce pour une durée de 90 jours, des travaux d'implantation, de remplacement, de recalage et renforcement de poteaux téléphoniques ainsi que le tirage et raccordement de la fibre optique, lieudit La Herpinière. La circulation s'effectuera de manière alternée manuellement à l'aide de panneaux B15/C18 suite à l'empiètement sur la chaussée.

**Article 2**

La durée est prolongée de 90 jours à compter du 15 janvier 2024.

**Article 3**

Le stationnement et le dépassement seront interdits pour les véhicules légers et poids lourds.

**Article 4**

La signalisation sera gérée et assurée par le Groupe Alquenry, responsable des travaux.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 15 janvier 2024

Le Maire,  
Emmanuel FRANCO

**MAIRIE**

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS

Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com